

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 03 JUILLET 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 7 juin 2024

PRESENTS : (10 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, André MARTHEY, Denis DAGOT.

ABSENTS EXCUSÉS : (5 membres)

Madame Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Luc BRULÉ, Jean-Noël CHAMBON, Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

À DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 11 ; pour : 11 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°6

OBJET : Convention étude opportunité autoconsommation collective - Saint-Loup-sur-Semouse

Monsieur le Président informe le Bureau syndical que la commune de SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE a sollicité le SIED 70 pour la réalisation d'une étude d'opportunité concernant un projet d'autoconsommation collective portant sur plusieurs bâtiments : école de production, hameau durable, gymnase et tennis couvert, bâtiment Lagrange, Château de Bouly, école maternelle du Chanois, salle François Mitterrand, services techniques, stade municipal et conservatoire du meuble, salle des fêtes, école maternelle du Montpautet, mairie, foyer culturel.

Cette étude peut être menée par les services du SIED 70 sous couvert de la mise à disposition de ces derniers à la commune, objet d'une convention.

Le coût de cette mise à disposition est estimé à 4 journées à 340 €/jour, le SIED 70 ne percevant pas la TICFE sur le territoire de cette commune.

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** la mise à disposition de services pour la réalisation d'une étude d'opportunité d'autoconsommation collective avec la commune de SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE dans les conditions de la convention jointe en annexe de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240703-DELIB603072

2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

PJ : 1

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240703-DEL IB6 03 072